



Rumilly, le 28 mai 2020

Ville de Rumilly

Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 20
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Objet : Convocation

Nos réf. : PB/NP/SB

Affaire suivie par Sophie BRUYERE, Assistante administrative, Secrétariat Général

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE PUBLIQUE

Madame, Monsieur,

**La prochaine séance publique du Conseil Municipal aura lieu le
JEUDI 04 JUIN 2020 à 19 heures 30 min
à la salle des fêtes de Rumilly, rue du Sophora.**



Changement de lieu

**La réunion se tiendra à la salle des fêtes.
Toutes les règles de distanciation physique seront respectées.**

Le port du masque est obligatoire.

Je vous demande également d'apporter votre propre stylo.

A l'ordre du jour figurent :

📁 Finances

- 01) Approbation des comptes administratifs 2019 et des comptes de gestion 2019 correspondants – Affectation des résultats :
 - Budget principal de la Ville.
 - Budget annexe Cinéma.
 - Budget annexe Aménagement du site de l'ancien hôpital.
- 02) Tarification des services publics 2020
Modification de la délibération n° 2019-11-04 prise par le Conseil Municipal du 19 décembre 2019 concernant les tarifs « Services municipaux – Interventions ».



⇨ Formation des élus

- 03) Droit à la formation des élus
Récapitulatif des formations de l'année 2019.

⇨ Ressources humaines

- 04) Tableau des emplois non permanents 2020.
05) Modification du tableau des emplois permanents
Création d'un service Prévention.

⇨ Développement interne

- 06) Marché d'assurances
Convention de constitution d'un groupement de commandes à intervenir entre le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly et la Commune de Rumilly.
07) Opération de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et du renouvellement de la canalisation d'eau potable des rues Montpelaz, Tours, Ecoles et Remparts – marché de maîtrise d'oeuvre
Convention de constitution d'un groupement de commandes à intervenir entre la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la Commune de Rumilly.

⇨ Education

- 08) Continuité scolaire et réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire
Convention à intervenir entre la Direction des services départementaux de l'Education Nationale et la Commune de Rumilly.

⇨ Délégation du Conseil Municipal à M. LE MAIRE

- 09) Compte-rendu des décisions prises par M. LE MAIRE sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Pierre BECHET

